



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sans-papiers

Question écrite n° 28700

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application dans le Haut-Vaucluse de la circulaire du 24 juin 1997 relative à la procédure de réexamen des dossiers d'étrangers en situation irrégulière. Ainsi, il souhaiterait connaître, pour chacune des communes des cantons de Beaumes-de-Venise, de Bollène, de Malaucène, d'Orange-Est, d'Orange-Ouest, de Vaison-la-Romaine et de Valréas, le nombre exact de demandes de régularisation déposées dans le cadre de cette procédure. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir lui préciser, parmi ces dossiers et pour chacune des communes des cantons précités, le nombre exact de ceux ayant donné lieu à une régularisation et de ceux ayant fait l'objet d'un refus.

Texte de la réponse

Le bilan de l'application de la circulaire du 24 juin 1997, relative au réexamen de la situation de certains étrangers en situation irrégulière, concernant précisément les communes des cantons de Beaumes-de-Venise, Bollène, Malaucène, Orange-Est, Orange-Ouest, Vaison-la-Romaine et Valréas dans le département de Vaucluse, ne peut être présenté en l'absence de statistiques par commune.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28700

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2305

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3690